

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Les problèmes de pauvreté et les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick

- Les données les plus récentes de Statistique Canada¹ indiquent que le taux d'incapacité au Canada est passé de 12,4 % en 2001 à 14,3 % en 2006. Le Nouveau-Brunswick se situe au deuxième rang avec un taux de 17,2 %. Ces données n'incluent pas les personnes handicapées vivant dans les réserves ou dans différents types d'établissements résidentiels comme, entre autres, les hôpitaux, les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et les résidences communautaires.
- Pour survivre, beaucoup de citoyens ayant un handicap modéré ou sévère ont souvent recours, entre autres, aux programmes provinciaux d'aide sociale, aux prestations d'assurance-invalidité de longue durée, aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et aux indemnités d'accident du travail afin d'obtenir du soutien financier. Ces niveaux de revenu mensuel sont peu élevés si on les compare au revenu moyen, ce qui fait que les personnes vivent dans la pauvreté. Par exemple, un adulte certifié invalide dans le cadre du programme provincial d'aide sociale reçoit 618 \$ par mois et le supplément annuel pour personnes handicapées de 1000 \$.
- Beaucoup de personnes doivent payer des frais importants directement liés à leur handicap. En effet, beaucoup d'articles ne sont pas entièrement couverts par les régimes gouvernementaux ou privés, car ils sont nouveaux sur le marché ou ils ne figurent pas sur la liste des articles approuvés. Par exemple, les éléments suivants entraînent tous des coûts supplémentaires : la couverture de nouveaux types de médicaments sur ordonnance ou de nouvelles technologies en réadaptation, les dépenses visant à engager quelqu'un pour effectuer le déneigement ou ratisser les feuilles lorsque la personne n'est pas capable de le faire, les coûts liés aux préposés aux soins à domicile, l'achat de piles pour les appareils auditifs et les fauteuils roulants électriques, les rénovations visant à améliorer l'accès au logement, l'accessibilité au transport, les diètes spéciales, les retouches de vêtements et les sensibilités chimiques et environnementales nécessitant un entretien ménager particulier et l'utilisation de systèmes de filtration. Dans bien des cas, les produits personnels essentiels sans ordonnance ne sont pas couverts. Pour ce qui est du matériel de réadaptation et des médicaments sur ordonnance, le client doit souvent payer une partie des frais engagés même s'il a une assurance médicale privée.
- Ceux et celles qui vivent avec un revenu limité et qui paient des frais liés à leur incapacité doivent subvenir à leurs besoins essentiels comme la nourriture, le logement (services publics et impôt), les vêtements et les loisirs.

¹ Statistique Canada-Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)-2001 & 2006

- Le coût du logement peut être plus élevé pour les personnes qui ne sont pas capables d'obtenir un logement subventionné.
- Bien que la situation se soit améliorée au cours des dernières années, le taux d'emploi à temps plein et à long terme pour les personnes handicapées se situe en deçà de celui pour les autres citoyens. Cela est particulièrement vrai pour ceux et celles ayant un handicap plus sévère ou certains types d'incapacité. La rémunération adéquate provenant d'un emploi régulier favorise l'égalité des personnes handicapées et leur permet d'avoir les moyens financiers pour gérer leur qualité de vie.
- Il existe un lien direct entre la pauvreté et le déclin progressif de la santé. Pour les personnes handicapées vivant dans la pauvreté, les problèmes de santé physique chroniques peuvent se détériorer beaucoup plus rapidement et cela nécessite d'autres soins médicaux et des services de soutien communautaire. De plus, les pressions financières ont des répercussions sur la santé mentale.

Préparé par le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées – décembre 2008